

tois put sans aucun embarras, diriger et terminer ses affaires comme il l'entendait.—Que diable! se disait-il, pour justifier sa brutalité; il faut être maître chez soi.

Seulement, Jenny garda quinze jours le lit des suites de cette affaire. Et lorsqu'elle se releva, on remarqua dès lors sur ses joues une pâleur, que rien ne put effacer. Quoiqu'il en fût, maître Courtois vendit son fonds et se retira des affaires. C'est à dire, comme nous l'avons déjà indiqué, qu'il s'adonna à une industrie nouvelle qui lui promettait, tout en ayant l'air de vivre de ses rentes, les plus fabuleux bénéfices. Il s'amusa à faire valoir ses fonds. Voici de quelle manière: il prêtait, pour obliger, à des personnes gênées dans leurs affaires, mais ayant d'ailleurs quelque bien; il prenait hypothèques sur le patrimoine, touchait des intérêts déguisés de dix à douze pour cent, faisait exproprier faute de paiement, et souvent achetait à vil prix l'immeuble vendu aux enchères. Et si l'on se rappelle que, toujours fidèle à ses vieilles habitudes, maître Courtois ne dépensait pas six mille livres sur les vingt-cinq à trente mille livres de rentes que son commerce lui avait values, on concevra facilement le rapide accroissement de cette fortune. En quelques années maître Courtois devenait millionnaire.

Ce genre de trafic mettait notre homme en rapport avec tous les rangs de la société: il était déjà parfaitement connu dans le commerce; il se trouvait maintenant tous les jours en relations avec les hommes de loi; et enfin, parmi ses obligés, il se rencontrait toutes sortes de personnages. Or, comme aujourd'hui la fortune est au dessus de toutes les distinctions, et compense suffisamment toutes les qualités morales, maître Courtois se vit bientôt entouré d'une foule de gens qui briguaient à l'envi l'honneur de son alliance. Celui-ci avait des créanciers à satisfaire; celui-là voulait acheter une étude; l'un désirait attendre patiemment la clientèle; l'autre voulait devenir éligible, et tous considéraient les écus de maître Courtois comme le plus court et le meilleur chemin pour atteindre à l'objet désiré. En conséquence, on se disputait la main de Mlle. Charlotte. Maître Courtois se trouva d'abord flatté de ces adulations et de ces hommages qui l'entouraient si obligeamment. Il parut successivement donner quelques espérances à divers prétendants. Et de là grand émoi dans la maison. Le pauvre Kerlaou y avait toujours été reçu en ami; maître Courtois le tenait encore en grande estime, et Charlotte était bien résolue, quoiqu'il pût arriver, à lui rester fidèle. On jetait donc les hauts cris contre les insinuations perfides de maître Courtois, et l'on recevait le plus malhonnêtement possible tous les jeunes dandys adinés à faire leur cour. Mais heureusement le siège ne tardait pas être levé. Sitôt que des politesses on en venait aux explications, maître Courtois rompait brusquement par un: Ce n'est pas possible, n'en parlons plus!

A-t-on jamais vu chose pareille! disait-il à sa femme. Ne dirait-on pas que l'on n'a gagné quelques sous que pour avoir le plaisir de les offrir à ces blancs-becs. Le croirait-on? ces gaillards là vous demandent cent cinquante et deux cent mille francs, comme si ça se ramassait au coin des bornes. Deux cent mille francs! Cela fait dresser les cheveux sur la tête!

A continuer.

DECES.

A Québec, le 9 du courant, M. R. Kielkoße Frédéric Chambers, âgé de 85 ans.

Au Cap Santé, François Rinfret dit Malouin, ecr., marchand, âgé de 55 ans.

RENTREÉ DES CLASSES.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.
La rentrée des ÉLÈVES au COLLEGE DE L'ASSOMPTION aura lieu le 16 septembre. Et. NORMANDIN, Pte. Direct.

COLLEGE ST. HYACINTHE.

LES CLASSES DE CETTE INSTITUTION recommenceront le 11 SEPTEMBRE; les Elèves doivent se rendre la veille, à 6 heures du soir. Le prix de la pension est de \$15, payables d'avance en deux termes; le premier à la rentrée des Elèves, et le second au 15 février. Tous arrérages doivent être préalablement payés. Il sera libre à tous les parents d'envoyer leurs enfants comme Demi-Pensionnaires; mais les Elèves de cette Catégorie paieront £5 par an, au lieu de £4 qu'ils payaient ci-devant.

AVIS.

Un maître d'école bien recommandé sachant l'anglais demande une place dans un village. S'adresser à ce bureau pour plus amples informations.

A VENDRE.

A OEBUREAU,
CANTIQUE pour la TEMPÉRANCE.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à St. Clément au presbytère ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

AGENCE A NEW-YORK, Pour Ornaments et Objets d'Eglise, AUSSE Pour marchanuisa de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricants de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.
NEW-YORK. }
"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS
et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique."

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le sousigné vient de recevoir des principaux fabricants, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques, et Chapes: Draps d'or et d'argent; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Gluds, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricants et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus), d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Osténsoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au sousigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,
Marchand commissionnaire, No. 82, Beaver Street, New-York.
New-York, 15 juillet 1844.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE.

DEDIE A LA JENESSE CANADIENNE
PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTEB.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTEB.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.